



Date de convocation :

Le 21 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	8^{ème} séance de l'année
<u>Séance du 28 novembre 2025</u>	

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 28 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 29 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- M. Dominique THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Fulbert HENRY

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 29

Votants : 40 (dont 11 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Chazy CIRANY

Délibération n°2025.11.08/743

RETRAIT DE L'AFFAIRE N°09 :

**Information sur la
démarche d'élaboration
du nouveau contrat de ville
« Engagements quartiers 2030 »
et sur la définition des enjeux
et des nouvelles orientations
stratégiques pour
la période 2025/2030**

Rapporteur

M. Eric JALTON

Le président

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 11

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Georges DAUBIN

M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président) à M. Harry DURIMEL

Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) pouvoir à M. Teddy FOULE

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente) pouvoir à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Laisely PARAT-EDOM

Autre membre du bureau : Mme Corine PETRO à Mme Jaqueline FAVORINUS

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Magaly MARCIN à Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Rosan RAUZDUEL à M. Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

En cours de séance :

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autres membres du bureau : M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **09 DEC. 2025**

- publication sur le site internet
ou notification, le : **09 DEC. 2025**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2334-40, L2334-41 et R2334-36 et suivants ;
- VU les dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, du 21 février 2014 ;
- VU le décret du 27 décembre 2024 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville [...] dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française ;
- VU la circulaire du 19 mars 2025, relative à l'élaboration des contrats de ville 2025-2030 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;

Considérant la lettre d'orientation des contrats « Quartiers 2030 », du 2 janvier 2025, du préfet de la région Guadeloupe ;

Considérant le courrier de septembre 2025, cosigné par le Préfet de la région Guadeloupe et le Président de la Communauté d'agglomération de CAP Excellence, relatif à la mobilisation partenariale dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant qu'il n'y a plus lieu de délibérer sur cette affaire examinée lors d'une précédente réunion du conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- De prendre acte du retrait de l'affaire n°09 de l'ordre du jour relative à l'information sur la démarche d'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » et sur la définition des enjeux et des nouvelles orientations stratégiques pour la période 2025/2030.

Accusé de réception de l'acte de l'Agglomération CAP Excellence - D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la

présente délibération.

Réception : 09/12/2025

Publication : 09/12/2025

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 DEC. 2025

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le président

Le 10^{ème} vice-président



Eric JALTON



Chazy CIRANY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 09 DEC. 2025

